

traduit par un tiers de kilogramme de produit fin pour un kilogramme de produit brut.

On file ensuite deux ou trois brins avec un fil de soie. Le fil ainsi obtenu est lavé à l'eau mélangée d'un peu de citron ; il est frotté à la main pour être assoupli et lissé au fer chaud. On obtient finalement un fil de belle couleur jaune brun doré. C'est en utilisant ces fils qu'on fabrique, dit-on, des châles, des chausettes, etc. Cette industrie est intéressante et il était bon de l'indiquer. La soie marine pourra recevoir de multiples applications dans les régions où le mollusque peut se pêcher en abondance.—*Journal de la Bonneterie.*

Marché de Lyon. — Depuis notre dernier Bulletin, l'état de notre place n'a subi aucun changement digne d'être signalé. C'est toujours le calme dans la demande et la stagnation pour les cours. Il faut en prendre résolument son parti, s'armer d'un peu de patience, car nous ne croyons pas, que la position puisse s'améliorer d'une manière sérieuse avant le mois de septembre prochain. Notre fabrique a bien reçu quelques ordres, mais ils n'ont pas eu l'importance sur laquelle on comptait, et pour les remplir elle n'a pas besoin d'avoir recours à de nouveaux achats, car elle a dans ses approvisionnements de matière première faits et à recevoir, largement ce qu'il lui faut pour cela.

Il ne faut pas s'illusionner, la saison d'hiver est manquée. Il sera certainement donné quelques suppléments en quantité suffisante pour l'écoulement du vieux stock. Mais pour voir le marché de l'étoffe reprendre un peu d'activité, il est nécessaire d'attendre l'époque des commissions d'été.

Les Américains en ont bien fini avec leurs grèves. Mais malgré la promptitude avec laquelle ils se remettent des secousses qui leur sont imprimées, ce n'est pas du jour au lendemain qu'ils pourront se guérir des dernières blessures reçues. En attendant ils sont fort préoccupés par la discussion au Sénat du bill douanier. On espère que grâce à la bonne volonté apportée de part et d'autre, et surtout à l'intervention pressante du Président des Etats-Unis, le vote attendu ne différera pas sensiblement de celui de la Chambre des députés.

L'importance de la question de l'argent, ainsi que celle des changes qui en découle, est tellement grande que nous croyons absolument utile d'en parler chaque fois dans nos

articles. On a fait cette semaine pour l'argent 28 10/16 d. et 28, 11/16 d à Londres et à New-York 62 1/2 et 62 3/4 c. Pour les changes en Chine et au Japon, ce sont pour ainsi dire les mêmes que ceux cotés dernièrement.

Nous voyons avec peine tous les retards mis dans la solution de cette question du métal blanc. Par exemple celui résultant de la décision prise, d'un commun accord, par notre ministre des affaires étrangères et M. Fougeirol, député de l'Ar-dèche, de reporter à la cession prochaine l'interpellation qui devait être faite à ce sujet. Notre malheureux article a été trop éprouvé pour que, de tous les côtés, on ne fasse pas l'impossible pour l'aider à se relever.

LE TARIF AMÉRICAIN

Enfin le bill du tarif a été adopté par les deux chambres du congrès de Washington ; il ne lui reste plus, pour devenir loi qu'à être signé par le président. Comme le bill qui a été adopté est celui du Sénat et non celui de M. Wilson, le président ne doit pas en être très satisfait, mais on ne croit pas qu'il se risque à le désavouer. Il le signera immédiatement et expliquera ses raisons dans un message au Sénat, ou bien il laissera passer dix jours sans le désavouer, ce qui lui donnera, suivant la constitution, le même effet que s'il était signé.

On sait désormais à quoi s'en tenir sur les droits que nos voisins feront payer à nos produits exportés.

Voici ce qui concerne nos principaux articles d'exportation :

MINÉRAUX

Minerai de fer.....	40c par tonne
“ de plomb.....	1/2c la livre
“ de nickel.....	en franchise
Charbon bitumineux.....	40c la tonne

BOIS

Bois en grume ou équarri, en franchise.	
“ de sciage brut, en franchise	
“ blanchi d'un côté, 50c par 1,000 pds.	
“ “ “ et embouveté	
“ \$1 00 par 1,000 pieds.	
“ blanchi des deux côtés et embouveté \$1.50 par 1,000 pieds.	
Cadre brut ou ouvré, en franchise.	
Bardeaux de pin ou d'épinette, en franchise.	
Moyeux, lattes, piquets, douelles, en franchise.	

GRAINS ET FARINES

Orge, orge perlé ou mondé	30 p.c.
Malt.....	40 p.c.
Sarrazin, avoine, seigle.....	20 p.c.
Farine d'avoine.....	15 p.c.
Fèves.....	20 p.c.
Pois en quarts ou sacs.....	en franchise

AUTRES PRODUITS AGRICOLES

Animaux vivants.....	20 p.c.
Viandes fraîches.....	25 p.c.
Volailles.....	20 p.c.

Suif.....	en franchise
Beurre.....	20 p.c.
Fromage.....	25 p.c.
Lait frais.....	en franchise
“ condensé.....	5c. par livre
Oeufs.....	3c. la douz.
Foin.....	\$2. par tonne
Miel.....	20 p.c.
Houblon.....	20 p.c.
Oignons.....	20 p.c.
Choux.....	en franchise
Pommes de terre.....	30 p.c.
Paille.....	en franchise
Pommes fraîches ou sèches	20 p.c.
Laine brute.....	en franchise
Pâte de bois.....	10 p.c.
Fourrures.....	20 p.c.
Crins.....	en franchise

Les droits sur les sucres sont ceux qui ont été fixés par le Sénat : 40 p.c. sur le sucre brut, 1/2c par livre en sus pour les sucres raffinés.

FINANCES CIVIQUES

Il manque quelque chose comme \$250,000 à notre budget civique pour joindre les deux bouts. Voilà des des mois que le comité des Finances s'évertue à trouver le moyen de combler ce déficit. Il a songé à l'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles, puis à d'autres taxes variées. Il a même arrêté et fait approuver par le conseil une série de nouvelles taxes qui devaient lui fournir l'argent nécessaire. Puis, l'avocat de la ville l'a prévenu qu'il n'avait le droit d'imposer une taxe spéciale qu'en cas de nécessité urgente et imprévue. Or le déficit du budget n'est pas imprévu. Il s'ensuit que le conseil n'a pas le droit d'imposer une taxe spéciale.

Le comité a pris alors le parti d'augmenter la taxe de l'eau. Nouvelle objection au point de vue de la légalité : 1o parceque l'effet serait rétroactif ; 2o parceque l'augmentation de cette taxe atteindrait inégalement les citoyens.

Il y a encore une autre objection qui s'appliquera à toutes les tentatives de ce genre, c'est que le conseil ne peut, pour les dépenses de ses services ordinaires, dépasser le montant des taxes perçues l'année précédente. Or ce montant est dépassé ou tout au moins atteint.

L'Association Immobilière prétend qu'il y a des arrrages de taxes dues par les citoyens pour au moins \$2,000,000 et elle demande que, si l'on a besoin d'argent, on prenne les moyens coercitifs nécessaires pour percevoir ces arrrages. Mais, en supposant que l'on perçoive \$200,000 d'arrrages, pourra-t-on dépenser cet argent cette année ? C'est là une question indiscrète. Il y a déjà plusieurs années que notre budget est en déficit ; vers la fin de l'année,